

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 154

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 20

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« maladie, maternité et à l'assurance »

les mots :

« d'assurance maladie, maternité et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.